

Matériel.—Dans l'exécution de son programme de perfectionnement de l'équipement, l'Armée canadienne s'en est tenue au principe de concentrer ses efforts dans les domaines particulièrement adaptés aux ressources dont dispose le pays et où il faut répondre à des besoins spéciaux.

Pour des motifs d'ordre tant industriel que stratégique, l'Armée canadienne a adopté, sauf quelques exceptions, le matériel de guerre et les véhicules américains. Ce nouveau matériel sera fabriqué au Canada dans la mesure du possible. L'importance de la standardisation s'est trouvée accrue par l'adoption du matériel nord-américain, et l'influence du Canada en faisant adopter certains perfectionnements dans d'autres pays y a apporté une importante contribution. Les États-Unis et le Royaume-Uni se sont intéressés à divers articles de fabrication canadienne comme les vêtements de combat, un nouveau lance-flammes et un certain nombre de véhicules.

La Réserve.—La Réserve constitue la base de l'organisation d'une armée de campagne en cas d'urgence. C'est un service ne fonctionnant pas à plein temps et astreint à l'instruction militaire annuelle.

Le programme d'instruction de 1952-1953 visant à relever le niveau de formation individuelle quant à ce qui concerne le maniement des armes, les manœuvres en campagne, les connaissances techniques et l'aptitude physique, de même qu'à développer les qualités de chef, la compétence professionnelle et les techniques de l'instruction chez les officiers et les sous-officiers.

Une période d'instruction de 45 jours au quartier général de la région a été autorisée à l'intention des militaires de tous grades des forces de réserve, de même qu'une période d'instruction supplémentaire de 15 jours aux camps annuels à l'égard de 18,000 officiers, sous-officiers et hommes de troupe. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1953, 3,908 officiers et 9,865 autres militaires ont fréquenté des camps d'été.

Le Corps-école d'officiers canadiens.—L'effectif du Corps-école d'officiers canadiens comprend les contingents spéciaux de la réserve et ceux des universités.

Les contingents régionaux fournissent aux aspirants-officiers de la Réserve qui ne peuvent ni fréquenter les collèges militaires ni s'affilier à un contingent universitaire du Corps-école d'officiers canadiens, les moyens d'obtenir un brevet d'officier de la Réserve. Ces aspirants sont admis en qualité d'officiers-cadets et ont le choix de différents programmes d'instruction à partir d'un cours complet d'une durée de 26 semaines à une école de corps jusqu'à un cours d'instruction de trois ans donné au quartier général de région et aux camps d'été. Au 31 mars 1953, 1,780 officiers-cadets s'étaient inscrits pour fins d'instruction sous le régime précité.

En 1952, 1,939 officiers-cadets (élèves d'universités ou des collèges militaires) se sont présentés à l'instruction d'été. De ce nombre, 1,847 ont terminé le cours avec succès; 399 ont réussi l'examen de lieutenant et 625, celui de sous-lieutenant de Réserve et 35 officiers-cadets ont obtenu leur brevet d'officier de l'Active, au cours de cette période.

Les services de cadets du Canada.—Le Corps royal des cadets de l'Armée de terre se compose de 547 corps, dont l'effectif global s'établit à 57,300 cadets. Il offre aux jeunes gens âgés de 14 à 18 ans l'occasion de recevoir leur formation élémentaire comme soldats et jeunes chefs. Le programme d'instruction a fait l'objet d'une révision au cours de 1951. L'instruction aux camps d'été consiste en cours